

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 JUIN 2016

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 30
Pouvoirs : 5
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 07/06/2016

Le 13 juin 2016, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Jean José BETTIOL (remplaçant Daniel DOMPOINT), Hubert BONNET, Christine CIOLFI, André COLLON (remplaçant Christian BAISE), Pascal CUNY, Michel DUROUSSIN (remplaçant Brigitte COULON), Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie Christine THEVENET (remplaçant Raymond MOUSSY), Martial THEVENET, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE (remplacé par André COLLON), Noël CHEYNET (Pouvoir à Jacky DUTRUC), Brigitte COULON (remplacée par Michel DUROUSSIN), Olivier EYRAUD, Christine DESFORGES (Pouvoir Béatrice GUERIN), Daniel DOMPOINT (remplacé par Jean José BETTIOL), Yves DUMOULIN, Yann GALLAY (Pouvoir à Gaëlle LICHTLE), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie Christine THEVENET), Chantal NOEL (Pouvoir Pierre PERNET), Claude TRASSARD (Pouvoir à Marc PECHOUX).

Secrétaire de séance : Jacky DUTRUC

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Vente de terrain Technoparc Saône Vallée à Civrieux – société AROMA France.

M. Richard SIMMINI, Vice-président en charge du Développement économique, informe le Conseil que la société AROMA France, installée à Saint-André-de-Corcy et spécialisée dans la création et la fabrication de compositions aromatiques pour l'industrie de la parfumerie et des cosmétiques, souhaite s'installer sur le Technoparc à Civrieux.

La société AROMA comprend actuellement 3 salariés et compte monter rapidement à 10 en développant son activité et en rapatriant à terme, sur Civrieux, la sous-traitance pour la production de ses produits. Cette sous-traitance est actuellement basée à Grasse (06). Ses marchés sont principalement à l'export : Japon, Russie, Australie, Afrique.

Afin de permettre son développement, la société AROMA souhaite s'installer dans des locaux neufs, adaptés à son activité, sur un tènement de 4 000 m² qui accueillera un bâtiment de 1 000 m² avec une possibilité d'extension.

Un accord sur le prix de vente du foncier est intervenu au prix de 45 € / m² HT pour le lot N°18 (secteur Est du Technoparc).

L'avis des Domaines sur cette vente a été rendu le 8 juin 2016. Il est conforme à la proposition de cession.

La TVA concernant cette transaction porte sur la marge qui résulte de la différence entre le prix d'acquisition initiale du ou des terrains formant le lot vendu et son prix de vente, selon le tableau suivant.

Surface Vendue (m ²)	Prix d'acquisition		Prix de vente (HT)		Marge	TVA sur marge (20%)
	€/m ²	Montant €	€/m ²	Montant €	Montant €	Montant €
4 000	8,75	35 000	45	180 000	145 000	29 000

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente à la société AROMA France ou à toute autre entité qui lui serait substituée, sur le Technoparc Saône Vallée à Civrieux, d'une parcelle de 4 000 m² (lot 18) au prix de 45 €/ m² HT ;
- **MANDATE** le Président pour signer tous les actes nécessaires à cette vente.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

A Trévoux, le 14 juin 2016,

**Le Président,
Bernard GRISON**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

24 JUIN 2016

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160613-2016C56-DE

Affichage le :

24 JUIN 2016

